

19 février 2008

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COSTIMEX
(Eurolist)

Par courrier du 19 février 2008, la société Etablissements J. Soufflet (Quai du Général Sarrail, 10 400 Nogent-sur-Seine), a déclaré, à titre de régularisation :

- avoir franchi en hausse, le 5 février 2008, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société COSTIMEX et détenir à cette date 271 533 actions et droits de vote COSTIMEX, représentant 90,70% du capital et des droits de vote de cette société (1) ;
- avoir franchi en hausse, le 7 février 2008, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société COSTIMEX et détenir à cette date 287 685 actions et droits de vote COSTIMEX, représentant 96,09% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Il est précisé que la société Etablissements J. Soufflet détient à ce jour 293 154 actions COSTIMEX représentant autant de droits de vote, soit 97,92% du capital et des droits de vote de la société.

Ces franchissements de seuils résultent d'achats sur le marché réalisés dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par le déclarant sur les actions de la société (2).

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 299 381 actions représentant autant de droits de vote.
(2) Voir la note d'information ayant reçu de l'AMF le visa n° 08-014 en date du 22 janvier 2008, ainsi que D&I 208C0334 du 18 février 2008.